

---

**TABLE**

<b>Présentation</b> .....	5
Harangues et remontrances d'Ennemond Rabot d'Illins .....	41
Année 1585 .....	45
Année 1586 .....	67
Année 1587 .....	81
Année 1588 .....	113
Année 1589 .....	123
Année 1590 .....	138
Année 1591 .....	144
Année 1595 .....	149
Glossaire .....	152
Légende des illustrations .....	154
Index des citations et références .....	155

## PRÉSENTATION

Cet ouvrage rassemble dix-neuf discours du Premier Président du Parlement de Dauphiné, Ennemond Rabot d'Illins, prononcés entre 1585 et 1595, c'est-à-dire de la prise de fonction du magistrat jusqu'à la faillite de la Ligue et l'entrée triomphale du roi Henri IV à Lyon. Ces harangues, conservées à la Bibliothèque Municipale de Grenoble, appartiennent à un *corpus* plus vaste, qui court jusqu'à l'année 1600<sup>1</sup> et dont une partie seulement avait été publiée jusqu'alors, celle concernant la période de l'édit de Nantes pour lequel Rabot d'Illins fut un ardent commissaire<sup>2</sup>.

Les harangues et autres remontrances de Rabot couvrent une période d'une densité historique tout à fait exceptionnelle. Sur fond de chaos, ces dix-neuf discours sont dix-neuf tentatives d'un humaniste épris de justice et de paix de rassembler les hommes à une époque où, au contraire, la désunion, religieuse et politique, triomphe de toute part. Rabot prend la parole au nom du roi, de la loi et de sa foi, soucieux, grâce à une rhétorique agissante, de substituer l'ordre à l'anomie, de restaurer la paix à la fois par la raison et par l'utopie dans un royaume livré à la folie des hommes<sup>3</sup>.

La prise de parole de Rabot est le précieux témoignage d'un homme pris dans la tourmente et, à travers cet homme, d'un corps tout entier, celui de la grande robe des cours souveraines du royaume, qui voulait croire à la force du verbe face à celle du chaos. C'est la volonté de faire exister la loi et ses défen-

- 
1. Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG), R 7477. On les trouve également à la Bibliothèque Nationale de France (BNF), *Manus. Fr 18724*.
  2. Elisabeth RABUT, *Le roi, l'Église et le Temple: l'exécution de l'édit de Nantes en Dauphiné*, Grenoble, Pensée Sauvage, 1987, 264 p.
  3. Dix-huit discours, allant de 1585 à 1591, couvrent la période de la plus intense activité de la Ligue en Dauphiné. À ce premier corpus, j'ai ajouté, en guise d'épilogue, un discours plus tardif, prononcé en 1595 devant le roi, à une époque où la totalité de la province a reconnu Henri IV comme légitime souverain.

---

seurs au milieu d'un monde saturé de violence que proclame Rabot. *Silent leges inter arma* se lamente-t-il en citant Cicéron<sup>4</sup>, avant de se corriger et de proclamer, comme une profession de foi: *etiam inter arma vigent leges!*

Il ne faut donc pas voir dans ces discours de simples constructions rhétoriques vouées à résonner sous les voûtes du Palais. Au contraire, l'éloquence de Rabot déborde du Parlement pour s'adresser à tous les hommes de bonne volonté. Il veut faire de sa parole un verbe agissant, qui puisse infléchir le cours d'événements qui échappent chaque jour davantage au contrôle d'un roi partout contesté. Pour cela, il va jusqu'à mettre sa conscience dans la balance, engageant son honneur et sa foi, rappelant à l'ordre ses contemporains oublieux de Dieu, de la raison et de leurs devoirs civiques.

Si les ambitieux projets pacificateurs de Rabot échouèrent, le Premier Président réussit cependant à freiner la radicalisation de la lutte entre Royaux et Ligueurs. Maintenant le dialogue entre les belligérants, temporisant, « moyennant », comme on disait alors, afin de préserver ordre et justice dans la province qu'il s'était vu confier par le roi.

Parce qu'elle introduisait des nuances dans un temps qui les fuyait, la parole dissonante de Rabot est pour nous un apport essentiel à la compréhension du complexe univers politico-religieux de la France des guerres de Religion. En particulier en ce qui concerne l'attitude ambiguë de la grande robe du royaume, déchirée entre les sirènes de la dissidence ligueuse et le loyalisme de la continuité monarchique.

---

4. CICERON, *Pro Milone*, 11.

## Temps et lieux de la parole

En tant que Premier Président, Ennemond Rabot est amené à représenter le Parlement, à parler en son nom et au nom du roi dont il est le principal magistrat dans la province aux côtés du Lieutenant général. Chaque année, le Premier Président prononce donc des remontrances et des harangues, moments privilégiés d'exhortation, devant un parterre choisi, dans la grande tradition de l'art oratoire du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les *remontrances*, souvent qualifiées de « sommaires », sont adressées par le Premier Président aux visiteurs de marque qui se rendent sur les terres ressortissant du Parlement de Dauphiné, comme le duc d'Épernon, le marquis de La Valette, le duc de Mayenne, le Lieutenant général Alphonse d'Ornano et le roi en personne en 1595. À chaque fois le texte est bref et élogieux, les termes clairs, les citations latines rares. Car, dans un subtil équilibre, la parole du magistrat doit, tout en faisant honneur au personnage accueilli, rappeler les urgents besoins de la province, sans pour autant ennuyer par son emphase.

Les *harangues*, en revanche, s'adressent à un auditoire généralement plus familier des Belles Lettres. Encore que, face aux députés des États provinciaux, Rabot prend parfois la peine de traduire les citations pour être sûr d'être compris de tous. Les harangues sont des discours à la rhétorique plus élaborée que les remontrances, qui donnent lieu à des développements savants aux plans philosophique et moral. De fréquentes citations latines viennent ponctuer le raisonnement de l'orateur et souligner son immense érudition. C'est là une manière élégante d'envoyer à son auditoire les signaux familiers de l'appartenance à un même creuset culturel et de mieux se concilier cet auditoire en reconnaissant sa haute valeur spirituelle. Ces discours sont présentés plusieurs fois par an, notamment lors de l'ouverture des sessions du Parlement, en novembre, dans la grande salle de l'audience du Palais de Grenoble, ou lors de la séance inaugurale des États provinciaux, qui se tiennent annuellement dans la capitale dauphinoise. L'assemblée est donc à chaque fois composée d'un auditoire de choix: conseillers et présidents du Parlement, auditeurs des comptes, prélats, premiers consuls et autres délégués des trois ordres des principales villes. C'est, en somme, toute l'élite dauphinoise qui est touchée et qui, en rentrant dans ses foyers, pourra porter la bonne parole du premier de ses magistrats auprès des siens et de ses satellites, irriguant toute la province jusque dans ses localités les plus lointaines.

---

Cette prise de parole, qui pourrait n'être que formelle, se révèle déterminante pour l'équilibre politique du Dauphiné. En assurant la présence du monarque au cœur des débats, elle devient le temps privilégié de la rencontre entre les volontés royales, exprimées par la bouche du Premier Président, et les aspirations du « pays ». Au final, c'est la représentation que les sujets se font de leur roi et de sa politique qui s'y façonne, à travers le ressenti de sa proximité ou, au contraire, de son inaccessibilité. L'assemblée des États, malgré ses fonctions purement délibératives, est donc encore le lieu décisif où peut se faire et se défaire la cohésion de la province autour de son roi.

## **Le parcours d'un enfant du Parlement**

Ennemond Rabot est l'héritier d'une prestigieuse et déjà ancienne dynastie parlementaire dont l'ascension aux honneurs accompagna l'essor de la Cour souveraine du Dauphiné.

Celle-ci était implantée à Grenoble depuis sa création, en 1453, suite à la transformation du Conseil delphinal par le Dauphin Louis II, futur Louis XI. Le Parlement de Dauphiné, qui était chronologiquement le troisième du royaume, après ceux de Paris et de Bordeaux, en retirait un grand prestige. Dès lors, l'institution n'avait cessé de grandir.

À l'époque d'Ennemond Rabot, la Cour souveraine de Dauphiné compte une trentaine de conseillers, dont cinq présidents, auxquels s'ajoutent les gens du roi, à savoir deux avocats généraux et un procureur général, ainsi qu'une chambre des comptes, aux effectifs à peu près équivalents. Comme dans toutes les villes parlementaires du royaume, autour de ce noyau élitare gravite une pléthore de basochiens, qui vivent de l'intense activité juridique et administrative de la cité.

La ville de Grenoble, qui ne compte que quelque 6 000 habitants dans les années 1580, a pourtant largement profité de l'essor de son Parlement. Grâce à son rayonnement, elle s'est affirmée comme la seule véritable capitale politique d'une province immense dont les frontières juridiques s'étendent au-delà des Alpes<sup>5</sup>. En disant le droit, le Parlement de Grenoble fait désormais figure de « conscience » du Dauphiné.

---

5. Le Marquisat de Saluces faisait alors partie de la juridiction du Parlement de Dauphiné.

La ville en retire d'autres bénéfiques. Malgré la gêne passagère occasionnée par les guerres, l'activité de la justice draine quotidiennement l'élite de la province et une foule de plaignants dont la présence stimule tous les pans de l'économie grenobloise. Testaments et livres de comptes nous montrent qu'artisans, hôteliers et marchands prospéraient et se multipliaient à l'ombre du Palais.

Ennemond Rabot est né en 1543, du mariage de Laurent Rabot, Conseiller au Parlement de Dauphiné, et de la fille de Falques d'Aurillac, alors Premier Président de ce même Parlement<sup>6</sup>. Fils et petit fils de parlementaire, le jeune Rabot a droit à une éducation à la hauteur de son rang et des ambitions familiales qui le destinent aux plus hautes charges d'une institution hantée par la famille depuis près d'un siècle. Il fréquente peut-être, comme certains membres de sa famille avant lui<sup>7</sup>, les brillantes universités italiennes de Padoue et Turin où se côtoyaient la jeunesse robine dauphinoise, avant de recevoir les lauriers d'un doctorat *in utroque jure*, dans la modeste enceinte de l'université de Valence<sup>8</sup>. Le jeune Ennemond y est reçu docteur « dans l'un et l'autre droit » en juin 1568, sur la présentation du célèbre professeur Jacques Cujas<sup>9</sup>. Deux ans plus tard, grâce à une dispense royale, il fait son entrée au Parlement en tant que conseiller-clerc aux côtés de son père. Premier Président en 1584, il le restera jusqu'à sa mort, le 11 novembre 1603. Au cours de ses dernières années, notamment entre 1599 et 1602, il participe activement à l'application de l'édit de Nantes en Dauphiné, sillonnant la province aux côtés de Lesdiguières et du conseiller d'État Mery de Vic, pour haranguer les Dauphinois et tenter de régler les multiples contentieux qui minent la coexistence entre les membres

- 
6. Jean de RABOT, *Histoire généalogique de la maison de Rabot*, annotée et publiée par Jules Chevalier, Valence, 1886, 110 pages.
  7. Les frères de son père, Guillaume, Jean et Claude Rabot, étaient tous passés par l'université de Padoue entre 1534 et 1553 (indications généreusement fournies par Nicole Bingen).
  8. Cette université n'était pas du goût de Thomas Platter qui la qualifia « d'affreux *collegium* » en 1595. Cf. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le voyage de Thomas Platter (1595-1599)*, Paris, Fayard, 2000, p. 98.
  9. Voir les registres des docteurs de l'université de Valence, Archives Départementales de la Drôme (ADD), D 17, f°17. Les Archives Municipales de Grenoble (AMG) conservent un exemplaire de son diplôme attribué par l'évêque Jean de Monluc (AMG, GG 232).

des deux confessions<sup>10</sup>.

Seigneur d'Illins, de Luzinay, Le Fontanil, Hautefort, La Garde, Beaugard, Beauséjour et Cornillon, Ennemond Rabot porte également les titres de chevalier et de Conseiller du roi en son Conseil privé et d'Etat lorsqu'il accède à la première présidence, le 20 décembre 1584.

À cette époque, Ennemond Rabot est à la tête d'une fortune considérable. Peut-être la première de la province. Il possède plus de trois cents hectares de terres ensemencées ainsi que des forêts et des biens immobiliers dans tout le Dauphiné. Outre ses seigneuries et leurs châteaux, Rabot détient en propre plusieurs demeures et boutiques, à Vienne, à Valence et à Grenoble, dont un hôtel particulier, acquis en 1483 par Jean, où s'affairaient une bonne douzaine de domestiques au début du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, et même à Lyon, notamment le spacieux hôtel Saint-Jean, où logeaient traditionnellement les gouverneurs de la ville<sup>12</sup>.

L'inventaire de la bibliothèque de Rabot n'est hélas pas parvenu jusqu'à nous. Toutefois, les multiples citations qui étaient ses harangues nous permettent d'imaginer la richesse de son contenu. Une trentaine d'auteurs, historiens, philosophes et poètes sont mentionnés par Rabot au fil de ses harangues, montrant assez que sa curiosité ne s'arrêtait pas aux manuels de rhétorique et de droit, qui envahissent habituellement les fonds des juristes, mais que sa culture était bien celle d'un véritable humaniste. Les références du Premier Président sont à ce sujet fort intéressantes. Elles indiquent, sinon les auteurs lus, du moins ceux qu'il apprécie le plus et qu'il juge dignes, dans un contexte particulièrement difficile, d'émouvoir et de convaincre. Il cite souvent textuellement, indiquant ses sources avec précision, mais s'autorise aussi quelques approximations, notamment pour saint Augustin, privilégiant l'esprit à la lettre d'écrits qu'il connaissait bien et dont il avait intégré le sens et la morale. Rabot puisait aussi très certainement dans les recueils imprimés de lieux communs, vastes compilations thématiques d'*exempla* et de *senten-*

10. L'édit fut enregistré dès le 27 septembre 1599 par le Parlement de Dauphiné. Voir E. RABUT, *op. cit.*

11. D'après Sandrine POLLET VILLARD, « Quelques aspects de la vie d'un parlementaire dauphinois à la fin du XVI<sup>e</sup> s., Ennemond Rabot d'Illins (1543-1603) », TER sous la direction de René Favier, 1994.

12. Ainsi Rabot, le serviteur d'Henri IV, logea-t-il malgré lui, en 1591, le duc de Nemours, chef des ligueurs lyonnais. Cf. Jean-H. MARIEJOL, *Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours*, Paris, Hachette, 1939, p. 140.

*tiae* qui faisaient alors florès, y compris parmi les plus grands esprits<sup>13</sup>.

Les Modernes y occupent une place très marginale : un Patrizzi, une traduction de Marsile Ficin et une furtive évocation de Juan Luis Vivès. L'absence d'inventaire ne nous permet pas de recenser d'autres ouvrages contemporains dans lesquels Rabot aurait pu, à l'occasion, puiser son inspiration sans pour autant citer précisément. Mais ces sources tacites existent indubitablement. On retrouve ainsi, dans une de ses harangues, une métaphore tirée *in extenso* de la préface des *Six livres de la République* de Jean Bodin<sup>14</sup>. Un personnage d'un tel milieu et d'une telle envergure ne pouvait ignorer les auteurs contemporains qui façonnèrent la culture des lettrés et leur vision de la monarchie au cours du siècle : Erasme sans doute, comme le laisse à penser l'évocation de Vivès ; Michel de L'Hospital peut-être ; son confrère dauphinois Innocent Gentillet, auteur d'un fameux *Anti-Machiavel* publié en 1576 ; mais aussi Ronsard, Louis Le Caron, Louis Le Roy, Etienne Pasquier pour ne citer qu'eux... poètes, théoriciens, philosophes des troubles civils<sup>15</sup> dont le discours du Premier Président est relativement proche. On peut s'interroger sur la nature de ce silence et y voir peut-être l'excessive déférence d'un esprit « classique » à l'égard d'Anciens qu'on ne se lasse pas d'embaumer. J'attribuerais cependant plus volontiers ce déficit de références contemporaines à la volonté délibérée de Rabot de ne pas se compromettre avec des auteurs encore trop controversés et parfois même censurés par Rome. Le Premier Président, qui prêchait l'unité et la paix, avait ainsi plus de chance de rassembler en ne citant que des auteurs classiques dont l'unanimité était assurée parmi un auditoire où se côtoyaient encore Ligueurs couverts et « Politiques » en gestation. Et s'il se risque à citer le nom de l'érasmien Juan Luis Vivès – le seul auteur du XVI<sup>e</sup> siècle nommé par Rabot – dont les origines juives, plus encore que les écrits, sentaient alors le soufre, ce n'est que très furtivement, et qui plus est, dans le sillage canonique du grand saint Augustin !

L'auteur le plus représenté dans la rhétorique des citations du Premier

- 
13. Cf. Ann MOSS, *Les recueils de lieux communs. Méthode pour apprendre à penser à la Renaissance*, Genève, Droz, 2002, p 321 à 345. Comme me l'a signalé Francis Goyet, des passages ont pu être tirés des précieuses rubriques des *Apophthegmata* de Conrad Lycosthènes, publiés en 1560 (cf. édition d'Etienne Ithurria, Slatkine Reprints, Genève, Droz, 1998, 2 vol.).
  14. Voir la harangue du 1er mars 1589 (discours n° 13). Je remercie Olivier Christin de m'avoir signalé cet emprunt de Rabot à Bodin.
  15. Nannerl O. KEOHANE, *Philosophy and the State in France, The renaissance to the enlightenment*, Princeton University Press, New Jersey, 1980, 501 pages et Yves Charles ZARKA, *Raison et déraison d'État, Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires de France, 1994, 436 p.



Président est incontestablement Cicéron. À lui tout seul, il rassemble plus d'une quarantaine d'occurrences, soit dix-huit titres : surtout le *De officiis*, plusieurs discours et les *Tusculanes*... Suivent des auteurs plus résolument philosophiques : comme Plutarque (avec une quinzaine d'occurrences) et ses *Oeuvres Morales*; Platon avec au moins deux titres, notamment *La République*, ainsi qu'Aristote et Sénèque... Des historiens, souvent contemporains des guerres civiles, avec Salluste, en particulier la *Conjuration de Catilina* et *La guerre de Jugurtha*... Rabot est également familier des grands poètes de l'Antiquité, peut-être convaincu, comme ses contemporains, que le discours poétique « révélateur du divin », introduit une dimension mystérieuse supérieure à tout autre parole<sup>16</sup>. Des bribes de poèmes ou des allusions poétiques viennent ainsi fréquemment agrémenter ses harangues : notamment l'*Enéide* et *les Bucoliques* de Virgile ; les *Odes* et les *Carmina* d'Horace ; les *Métamorphoses* d'Ovide ainsi que les *Satires* de Juvénal... On trouve enfin une mention du *De rerum natura* de Lucrèce, qui vient souligner l'éclectisme littéraire du Premier Président.

Du début du xv<sup>e</sup> siècle à la fin du xvi<sup>e</sup>, l'histoire des Rabot est celle d'une remarquable ascension familiale vers les cimes des élites provinciales et nationales. Partis, au début du xv<sup>e</sup> siècle, d'un petit notaire des bords de la Drôme, les Rabot, génération après génération, accumulent charges, honneurs et noblesse, jusqu'à obtenir la première présidence du Parlement de Dauphiné en 1584.

La source de la famille se trouve du côté de Crest. Jean Rabot, le premier à avoir associé le nom des Rabot à la plume, y était notaire en 1404 ; tout comme son fils Bertrand, qui reprit l'étude paternelle en y ajoutant, en 1438, la charge de procureur fiscal des comtés de Valentinois et Diois. Il confirmait ainsi la vocation juridique de la famille et entamait la marche des Rabot vers le Parlement.

Mais le personnage clef de la famille est un autre Jean Rabot, mort le 27 juillet 1509. C'est grâce à lui que la famille sort du notariat et de l'anonymat des petits offices, pour évoluer temporairement dans le sillage doré des rois. Jean, que son père – pourtant simple procureur – avait eu l'audace d'envoyer étudier le droit aux universités de Turin et Padoue, profite de l'efflorescence des offices, qui hisse alors les lettrés vers les plus hautes charges de l'État<sup>17</sup>.

16. Marie-Madeleine FRAGONARD, *Les dialogues du Prince et du Poète, littérature française de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1990, p. 66.

17. Gilbert GADOFFRE, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, Genève, Droz, 1997, p.93-94

En 1471, Jean fait entrer les Rabot au jeune Parlement de Dauphiné où il siège dès lors en tant que conseiller. Une charge précieuse qui restera dans la famille et qu'il transmettra à son fils Bertrand. Maître des requêtes, Jean remplit également plusieurs missions diplomatiques en Italie pour le compte des rois de France. Ses connaissances du droit et des complexes affaires italiennes font sa fortune sous Charles VIII. Il accompagne le jeune souverain en tant que conseiller lors de son périple d'au-delà des monts, avant d'être récompensé par la charge de *grand Logothète*<sup>18</sup> du royaume de Naples<sup>19</sup>. Les revers de la politique italienne contrarièrent son ascension<sup>20</sup>. Cependant, Jean avait pris soin de consolider la position familiale au sein du second ordre du royaume, joignant à la noblesse personnelle, conférée traditionnellement en Dauphiné par l'office parlementaire, celle d'une terre dont sa famille porta désormais le nom : la seigneurie d'Upie, plus tard échangée contre celle d'Illins à laquelle le nom de Rabot restera associé jusqu'à la fin du siècle suivant.

Le xv<sup>e</sup> siècle voit la consolidation puis le parachèvement de l'œuvre de Jean avec l'agrégation des Rabot à la haute robe, ceci grâce à de fructueuses alliances matrimoniales. Au début du siècle, l'étoffe des Rabot est déjà telle, que le petit-fils de Jean, Laurent Rabot, qui collectionne les seigneuries (celles de Cornillon, Fontaine, Moras et de Panossas...) peut se permettre d'épouser, en 1529, la fille de Falques d'Aurillac, alors premier Président du Parlement de Grenoble. Mais les Rabot doivent marquer le pas. Lorsque Falques meurt en 1533, il est trop tôt pour que Laurent, qui n'a que vingt-six ans et encore peu d'envergure, puisse bénéficier de sa charge. Celle-ci passe donc dans d'autres mains, notamment celles des influents Bellièvre, qui la monopoliseront jusqu'en 1584 : Claude de 1542 à 1554, puis Jean de 1579 à 1584. Laurent Rabot d'Illins quant à lui restera simple conseiller jusqu'à sa mort, en 1573.

L'aîné de ses fils, Falques, ayant reçu dans son jeune âge un coup à l'œil, qui l'avait rendu quasi aveugle, c'est sur Ennemond que reposent précocement tous les espoirs de la famille. Il hérite de la seigneurie d'Illins, tandis que son frère reprend celle d'Aurillac, et renoue avec la stratégie matrimoniale utilisée par son père. Le 24 mai 1577, il épouse une Bellièvre, Anne, fille unique de Jean de Bellièvre, le Premier Président désigné du Parlement. Ainsi, à la mort de son beau-père, en 1584, c'est Ennemond Rabot qui est choisi par le roi pour devenir à son tour Premier Président du Parlement de Dauphiné.

18. Protonotaire, chef du *sacro consilio* ou grand conseil.

19. Voir Yvonne LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu (1470-1498), la jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975, pp.142, 189, 194, 233, 291-292, 317, 351, 353, 384, 420.

20. Jean joua encore un rôle important de diplomate sous Louis XII.

---

La place que les Bellièvre occupaient alors auprès du roi Henri III, notamment le conseiller d'État Pomponne de Bellièvre, frère de Jean, n'y fut certainement pas étrangère<sup>21</sup>. L'alliance des Rabot avec les Bellièvre avait en effet donné à la famille une notoriété et une influence qui la faisaient renouer avec la période faste du conseiller Jean Rabot, au siècle passé. La famille entrait à nouveau dans la sphère du roi. En 1599, le mariage de la fille unique d'Ennemond, Anne, avec le fils d'Achille de Harlay, Premier Président du Parlement de Paris, confirmera l'agrégation des Rabot à l'univers de la grande robe du royaume<sup>22</sup>. Une promotion exceptionnelle que les Rabot durent sans aucun doute à l'entremise de Pomponne de Bellièvre dont le retour spectaculaire aux affaires était consacré, la même année, par l'attribution du poste de Chancelier du royaume.

Ennemond, soucieux de perpétuer une tradition qui avait fait la gloire de la famille, exigera même dans son testament que ses héritiers revêtent eux aussi la robe des magistrats...

Mais auparavant, les turbulences politiques de la Ligue avaient imposé un dilemme redoutable à l'ensemble des parlementaires du royaume, déchirés entre les exigences contradictoires d'une obéissance à rendre à la fois à Dieu et à un roi hérétique.

## La division et la guerre

Ennemond Rabot accède à la tête du Parlement de Dauphiné l'année même où les Guises entreprennent leur croisade anti-protestante. L'unité du royaume se brise une fois de plus, la guerre s'allume de toutes parts et l'autorité du roi est désormais malmenée, non seulement par les huguenots, mais aussi par les ultracatholiques de la Ligue. À l'origine de l'embrasement, la mort de Monsieur, frère du roi et dernier héritier catholique de la couronne de France. La perspective de voir un roi protestant monter sur le trône, relayée par les ambitions de grandes maisons nobiliaires, comme celle de Lorraine à laquelle appartiennent les Guises, est à l'origine de la réaction catholique. Celle-ci se fédère progressivement dans une vaste et « sainte » Union, guidée par le duc Henri de Guise et par son frère

---

21. Voir Olivier PONCET, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607)*, Paris, Ecole des Chartes, 1998, 490 p.

22. Ce sera aux dépens de leur implantation dauphinoise. La terre d'Illins fut transmise aux Harlay lors du mariage d'Anne Rabot avec Christophe de Harlay, en 1599. Leur fils Achille la vendit en 1657.

le cardinal de Lorraine ; elle se donne pour objectif d'empêcher le protestant Henri de Bourbon, roi de Navarre, de monter sur le trône, et d'éradiquer les protestants du royaume. La Ligue en a les moyens militaires et financiers grâce au soutien de l'Espagne de Philippe II. Prétendant dans un premier temps agir pour le compte du roi, elle se retourne ouvertement contre lui, l'accusant de tous les maux, notamment de jouer un double-jeu et de dilapider les deniers de ses sujets. À la mort d'Henri III, en août 1589, la France est partagée en deux : Ligueurs contre Royaux. Henri IV doit alors conquérir son royaume à la pointe de l'épée<sup>23</sup>.

Le Dauphiné, travaillé de longue date par la guérilla huguenote de Lesdiguières, est progressivement touché par la réaction ligueuse<sup>24</sup>. Le jeu des relations familiales et des réseaux de clientèle entraînent plus ou moins ouvertement dans la dissidence une partie des membres de la noblesse et des bourgeois des cités dauphinoises. Un haut dignitaire de l'Église, comme l'archevêque d'Embrun, Guillaume de Saint-Marcel d'Avançon, ne fait alors aucun mystère de sa sympathie pour la cause de la Sainte-Union.

Ce tumulte excite les appétits politiques du puissant voisin qu'est le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier (1580-1630). Toujours prêt à « pêcher en eau trouble » pour reconquérir la cité de Genève et étendre ses États, si possible jusque sur les rives du Rhône, il croit venue pour lui l'heure de coiffer une couronne royale. Grâce aux subsides et aux troupes du roi d'Espagne, son beau-père, le duc de Savoie devient vite un adversaire redoutable. Par l'action de ses espions, de ses alliés dauphinois et bientôt de ses soldats, il fait entrer la petite guerre du Dauphiné dans le vaste échec de la géopolitique européenne. Théodore de Bèze et Philippe II, comme Henri IV ou le duc de Mayenne, suivront désormais avec attention les succès ou les revers de la politique de Charles-Emmanuel dans cette partie du royaume de France.

Face à la désagrégation de l'autorité royale et aux multiples menaces qui s'accumulent au-dessus du Dauphiné, le Premier Président Rabot devient le principal avocat du roi et de la concorde dans la province. Efficacement secondé sur le terrain par la vigoureuse activité du Lieutenant général Laurent de Maugiron, il parvient à maintenir la plupart des catholiques du

23. Pour plus de détails on se reportera à la synthèse de Jean-Marie CONSTANT, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 p.

24. Cf. Stéphane GAL, *Grenoble au temps de la Ligue, étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, PUG, 2000, 629 p.

Dauphiné dans l'obéissance. Mais la situation hélas se dégrade puis bascule au cours de l'année 1589. La disparition de la figure qu'était Laurent de Maugiron, en février, et son remplacement par un personnage étranger à la province, le Corse Alphonse d'Ornano, exacerbent les craintes et les reproches. L'alliance entre Ornano et Lesdiguières en avril 1589, conformément au revirement de la politique d'Henri III<sup>25</sup>, finit de jeter le trouble dans les esprits et de discréditer les tentatives d'apaisement du Premier Président. En mai, Grenoble, capitale de la province, chasse le Lieutenant général au cours d'une émeute habilement manœuvrée par des éléments pro-Ligueurs. La mort du roi Henri III, le 2 août 1589, achève de détacher les Grenoblois et une partie des villes du Dauphiné de leur obéissance à Ornano, laissant le champ libre à la Ligue et au duc de Savoie.

La position de Rabot, comme celle de la plupart des magistrats des cours souveraines du royaume, devient extrêmement délicate à partir de la mort d'Henri III. Chargés de dire le droit, ils se trouvent dans l'incapacité de dire clairement où est la loi : loi salique ou loi de catholicité ? Au sein des parlements, dont l'esprit de corps s'enracinait dans une mythologie salique commune<sup>26</sup>, la contradiction inédite entre les deux lois génère un malaise sans précédent.

## De la parole de Rabot au Verbe de Dieu

« *La vive voix touche mieux que l'écriture, et engrave mieux une chose en l'esprit des hommes* » disait un proverbe du siècle de Rabot<sup>27</sup>. Le XVI<sup>e</sup> siècle en effet croit à la force du *logos*, il a la conviction que les mots agissent mystérieusement, qu'ils peuvent toucher l'esprit et l'âme des hommes et ainsi, à travers leur musique, surtout lorsqu'ils sonnent en latin, changer le cours de l'histoire<sup>28</sup>. La connaissance n'est rien si le « bien dire » ne l'accompagne.

25. Entrevue de Plessis-lès-Tours, le 30 avril 1589.

26. Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 391.

27. Ce proverbe est cité par un autre parlementaire dauphinois contemporain de Rabot : Innocent GENTILLET, *Anti-Machiavel*, édition de 1576 présentée par C. Edward Rathé, Genève, Droz, 1968, p. 598.

28. On attribuait de semblables vertus à la musique. L'académie royale de poésie et de musique dirigée par Jean Antoine du Baïf fut une tentative de réconcilier les hommes grâce aux vertus de l'harmonie du chant et de la musique à l'antique. Cf. Françoise A. YATES, *Les académies en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Puf, 1996, traduction de l'édition anglaise de 1947, pp. 47-48.

La « communication » est alors un art qui consiste à « bien et élégamment parler ». Dans le but de susciter un *movere* propre à emporter l'adhésion de son auditoire, Rabot va déployer l'ample arsenal de la rhétorique de son temps<sup>29</sup>, en y ajoutant cette douceur (*concilium*) vantée par Cicéron, qui porte l'orateur au stade suprême du rassembleur<sup>30</sup>.

La force de la parole se nourrit alors des innombrables récits tirés de l'Antiquité, inépuisable « trésor », selon la propre expression de Rabot, de leçons de vie et d'exemples édifiants. Chez Rabot, huit citations sur dix sont tirées des Anciens (pères de l'Église non compris), omniprésents par leur science et leur sagesse.

Cicéron, ce « père d'éloquence » comme aime à l'appeler Rabot, représente à lui seul le tiers des citations. Rien que de très normal chez le membre d'une élite qui se nourrit depuis l'enfance au cicéronianisme et dont l'esprit se fédère autour de cette icône<sup>31</sup>. Mais la parole du Premier Président ne peut être enfermée dans une esthétique cicéronienne réduite à l'état de référent identitaire ou de simple ornement rhétorique. Marcus Tullius est bien plus qu'un maître d'éloquence pour Rabot. Il est le symbole de celui par lequel les mots agissent et dénouent les crises les plus obscures. N'a-t-il pas brisé la conjuration de Catilina et sauvé la République par la seule force de sa parole ? Dans l'atmosphère de guerre civile qui oppresse le royaume, Cicéron, pour lequel la patrie est plus chère que la vie (*Catilinaires*), Cicéron qui oppose aux passions émeutières la passion de l'État (*De Oratore*), est bien l'orateur dont Rabot se sent le plus proche. Il est un modèle à la fois de talent et de devoir, la synthèse de la parole et de l'action.

29. Il faut imaginer ce que les archives hélas ne disent pas, c'est-à-dire les gestes qui accompagnaient les paroles de l'orateur et venaient en renforcer la charge émotionnelle : le port de la tête, les mouvements de l'index et du pied duquel on frappait pour « commencer ou finir choses véhémentes et impétueuses. » Antoine FOUQUELIN, *La rhétorique française*, Paris, 1555, in F. GOYET éd., *Traité de poétiques et de rhétorique de la Renaissance*, Paris, Poche, 1990, p 445.

30. Cette douceur, quand elle tempère subtilement l'émotion, touche au concept de « sublime silencieux » développé par Francis Goyet dans sa thèse. Cf. F. GOYET, *Le sublime du lieu commun, l'invention de la rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 1996, en particulier pages 261-267.

31. Jean-Marc CHATELAIN, « Heros et togatus : culture cicéronienne et gloire de la robe dans la France d'Henri IV », *Journal des savants*, 1991, juillet-décembre, p. 264.

Combien d'autres récits, tirés de l'histoire, de la poésie et de la philosophie antiques ne sont-ils pas des dialogues, des controverses d'où jaillit merveilleusement la vérité, des harangues lumineuses dont la prégnance infléchit subitement le cours de l'histoire? Socrate, César Auguste, Thrasybule, Aristide, Scipion l'Africain, Menenius Agrippa et bien d'autres sont cités par Rabot, comme autant de héros d'une geste oratoire qu'il tente à son tour de reproduire face au chaos qui menace le royaume<sup>32</sup>. L'ordre profond des mots, rangés en bataille par l'orateur, face au désordre et à l'anarchie d'un monde barbare où la force de l'éloquence a cédé la place à celle des armes.

Rabot tire également de l'Antiquité une morale forte puisée chez divers auteurs d'inspiration stoïcienne plus ou moins marquée. Comme nombre de ses contemporains, il est séduit par cette éthique à laquelle on associe de plus en plus volontiers la vie du Christ. Tour à tour sont évoqués ou cités Sénèque, Plutarque, Zénon, Chrysippe, et Cicéron, dont ce sont les ouvrages d'inspiration stoïcienne qui apparaissent le plus fréquemment: le *De officiis* et les *Tusculanes* notamment. Se préparer aux revers de fortune, faire face aux épreuves de l'adversité avec fermeté et constance d'âme sont des exhortations qui reviennent constamment au fil de ses harangues: « bref, que toutes les choses humaines soient à l'homme praeméditées » dit-il en résumé, faisant écho aux préoccupations les plus aiguës de ses contemporains, frappés par les malheurs du temps et en plein questionnement philosophique. Comme Montaigne dans ses *Essais* (1580), Juste Lipse dans son *De constantia* (1584), repris en France par Guillaume du Vair dans son *Traité de la constance et de la consolation* (1590)<sup>33</sup>. L'homme doit raisonner sur lui-même et se connaître en profondeur, à l'image de Socrate, dont Rabot vante l'éblouissante sagesse. Loin des artifices des sophistes, stigmatisés par Erasme dans son *Ciceronianus* (1528), Rabot pourrait appartenir aux « orateurs prud'hommes », dans la lignée de l'*Apologie de Socrate*, dont l'objectif premier est de dire le vrai à un monde

32. Jean-Marc Chatelain parle d'un « idéal héroïque de la robe » par analogie avec l'héroïsme militaire des gens d'épée. J.-M. CHATELAIN, *art. cit.*, p. 266.

33. Sur l'influence du stoïcisme à l'époque moderne, on peut se reporter aux travaux de Pierre-François MOREAU (dir.), *Le stoïcisme au XVIe et au XVIIe siècle, Le retour des philosophies antiques à l'âge classique*, Tome I, Albin Michel, 1999, 358 p. Le stoïcisme de Rabot semble se situer entre deux « étapes » du stoïcisme moderne: celle d'une attitude ancienne, purement éthique, et celle d'un néostoïcisme marqué par une « exigence totalisante » et davantage en lien avec le christianisme. *Ibid.*, pp. 15-23.

qui vit dans le mensonge et la dissimulation propres aux guerres civiles<sup>34</sup>.

Pour Rabot, la foi chrétienne est indissociable de l'éloquence, fût-elle d'inspiration païenne. Chez ce familier des Écritures et des pères de l'Église, toute connaissance procède de Dieu et ramène le fidèle à Dieu. C'est la grâce de Dieu qui opère en l'homme et le fortifie, c'est à Dieu qu'il faut constamment recourir parce qu'il est la « vraie source et fontaine de toute consolation ». Rabot, plus encore qu'un orateur cicéronien ou « prud'homme », est un orateur chrétien dont les convictions religieuses sont à situer au cœur de l'engagement et de la parole.

Pour l'homme du XVII<sup>e</sup> siècle, la parole publique a en effet une dimension sacrée qui renvoie intrinsèquement au domaine de la prière, du prophète et du Verbe. Parler c'est prêcher. Chez Rabot, cette dimension est particulièrement présente. D'abord par les nombreuses références bibliques et patristiques : le prophète Isaïe, les Évangiles, saint Paul ou les psaumes, ainsi que saint Augustin et saint Ambroise ; ensuite par ses vibrants appels lancés à la foi de ses contemporains dans l'espoir de les voir réformer leurs vies pour se rapprocher de Dieu et en atténuer le courroux. Et Rabot de s'excuser à plusieurs reprises auprès des ecclésiastiques présents dans l'auditoire, évêque de Grenoble ou archevêque d'Embrun, de s'exprimer comme un clerc et de « mettre la faux dans la moisson d'autrui ». C'est que l'éloquence de Rabot a des accents quasi borroméens, qui transforment l'orateur unissant en sa personne l'*oratus* et l'*oratio* en véritable « image spirituelle » capable, par l'intensité émotionnelle qu'elle dégage, d'emporter l'adhésion du public<sup>35</sup>. L'artifice oratoire chez Rabot s'efface donc devant le discours du cœur et de la foi : éloquence pure et vraie de l'orateur chrétien guidé par le seul Verbe de Dieu<sup>36</sup>.

Une petite croix, plus ou moins ornée, tracée à la plume en tête de certains discours, nous signale que Rabot se place systématiquement sous ce signe de

34. Jean-Marc CHATELAIN, *art. cit.*, p. 277-278. L'ambition du Chancelier Michel de L'Hospital était, elle aussi, de dire le vrai à un royaume qui s'enfonçait dans les faux-semblants, de « remettre à l'endroit un monde à l'envers ». Cf. Denis CROUZET, *La sagesse et le malheur, Michel de L'Hospital*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, p. 79 et p. 566.

35. Cité par Christian MOUCHEL, « Les rhétoriques post-tridentines (1570-1600) : la fabrique d'une société chrétienne », in Marc FUMAROLI dir., *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*, Paris, Puf, 1999, p. 433-434.

36. Avant l'archevêque réformateur de Milan, Erasme, qui s'était opposé dans son *Ciceronianus* aux artifices des orateurs, avait défini le portrait de l'orateur chrétien, écrivant que « la vraie piété engendre l'éloquence ». Cité par M.FUMAROLI, *L'âge de l'éloquence, Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, p. 107.



---

ralliement et d'espérance des chrétiens. Une invocation rituelle à l'Esprit Saint, toujours accompagnée des premiers mots du psaume 69, introduit sa prise de parole et la transforme aussitôt en véritable oraison: *Veni Sancte Spiritus. Deus in adiutorium meum intende. Un sit laus Deo* (parfois lui aussi accompagné d'un signe de croix) vient clore le discours, prolongeant les mots par une action de grâce qui se veut également un abandon à la Providence divine, comme si le souffle de l'Esprit pouvait porter ses paroles et les faire germer au milieu du tumulte des hommes. Chaque assemblée marquée par la parole de Rabot se veut en somme une nouvelle Pentecôte au cours de laquelle l'Esprit, par ses nombreux dons, et en particulier celui des langues, pourra, telle une langue de feu, atteindre les profondeurs de l'âme de ses auditeurs: parler une langue intelligible à tous les hommes désunis, sonder les reins et les cœurs, redresser ce qui est tordu, apaiser la tempête, redonner la paix à des hommes abîmés dans la violence et le péché... La parole de Rabot, par l'invocation à l'Esprit, se fait Verbe et, parce qu'elle est Verbe, prétend changer le cours de l'histoire.

C'est fort de cette intense conviction messianique, qui fait de l'homme de loi un homme de Dieu, que Rabot défendra envers et contre tout le roi Henri III et la paix.

### Henri III, roi de vertu

Rabot d'Illins est d'abord l'homme du roi dans la province. Nommé par celui-ci en 1584 et allié maritalement aux Bellièvre depuis 1577, il est étroitement lié à la politique d'Henri III.

Pour Rabot, défendre la politique royale, c'est entrer dans un absolu qui consiste à préserver l'intégrité de la personne même du roi et, au-delà du roi, de Dieu. La désobéissance au souverain est une atteinte à son autorité, un acte gravissime qui retranche une part de sa dignité à la *majestas* royale et partant à celui duquel il a reçu l'onction. Le Premier Président pourrait dire avec Jean Bodin: « qui méprise son prince souverain, il méprise Dieu,

duquel il est l'image en terre. »<sup>37</sup> Car si le magistrat dauphinois ne cite pas explicitement l'auteur des *Six livres de la République*, on sait qu'il s'en inspire et qu'il partage avec lui la même ardeur pour défendre la *majestas*, au sens de souveraineté pleine et absolue du roi : nul, si ce n'est Dieu, n'est autorisé à juger le souverain. Un argument qui pèsera de tout son poids face au venin des reproches ligueurs.

Rabot s'inspire de la propagande royale qui tente au même moment de rendre au roi sa place dans le royaume. Le Premier Président cherche à donner une bonne image du souverain en faisant inlassablement l'éloge de ses qualités<sup>38</sup>. Le roi, selon Rabot, est le prince chrétien par excellence, celui d'Erasmus dans l'*Institutio Principis Christiani* (1516), à l'opposé du prince pragmatique dépeint par Machiavel. Henri III est un roi de vertu, qui « ne cède en piété, bonté, prudence & vertu à aucun prince & monarque de la terre »... Roi « très chrétien et très bon », très prudent surtout, ami de la sagesse, inspiré par la Grâce et guidé par le Saint Esprit – pour lequel chacun connaît alors la dévotion du souverain –, il désire avant toute chose le bien et le soulagement de son peuple, c'est-à-dire la paix. Une image qui contraste évidemment avec la rhétorique de démolition de l'autorité royale que déploie au même moment la propagande ligueuse dont les stéréotypes font d'Henri III un individu perdu de vices, transformé après l'exécution des Guises, en décembre 1588, en tyran intempérant, asservi par ses passions et, plus grave encore, asservissant le royaume tout entier à « l'absolutisme » de ses plaisirs<sup>39</sup>.

Le Henri III de Rabot est également un roi énergique et pacificateur dont les envoyés en Dauphiné sont qualifiés par le Premier Président « d'instruments de notre liberté ». Il ne cesse de louer ce roi qui n'hésite pas à payer de sa personne pour le soulagement de ses sujets. Face au Henri III « assoupi » et « efféminé » des Ligueurs, Rabot tente de renouer avec l'image d'un roi chevalier, fort et vertueux, qui séduisait davantage les Français. François I<sup>er</sup>, Henri

37. Jean BODIN, *Les six livres de la République*, 1576, édition Le livre de Poche, 1993, p. 151.

38. Arguments d'autant plus nécessaires aux yeux du magistrat, que c'est à lui qu'il revient, en sa qualité de Premier Président, de convaincre les États du Dauphiné d'accorder les crédits demandés par le roi à la province.

39. Voir les commentaires d'Ulrich LANGER, *Vertu du discours, discours de la vertu, littérature et philosophie morale au XVI<sup>e</sup> s. en France*, Genève, Droz, 1999, pp. 186-192. À l'opposé du roi prudent décrit par Rabot, la Guisiade de Pierre Matthieu, publiée en 1589, prétend que le roi Henri III est incapable de maîtriser son cœur, et ne peut donc prétendre au bien de ses sujets. Cf. Pierre MATTHIEU, *La Guisiade*, éd. Louis Lobbes, Genève, Droz, 1990.

Il et même le duc d'Anjou avant qu'il ne devienne roi de France, avaient incarné cette fermeté dans l'action (*virtus*). Comme la propagande royale à la même époque – notamment à travers les lettres que le roi envoie aux conseils de ville pour expliquer son action, il insiste sur la campagne de 1587 au cours de laquelle Henri III a pris personnellement la tête d'une de ses armées. Pour Rabot, bien que le roi n'ait pas combattu, le simple fait d'avoir revêtu la cuirasse l'a fait renouer avec la *virtus* d'un roi chevalier et christique, offrant sa « précieuse » vie en holocauste pour le rétablissement de la paix et le salut de tous ses sujets. Rabot en effet considère le roi comme l'unique père de la victoire, celui grâce auquel la menace des reîtres a été écartée du royaume. Ainsi, l'éclatante victoire remportée sur les mercenaires protestants par le duc de Guise, à Auneau, en novembre 1587, saluée comme un triomphe par les Ligueurs, devient-elle la victoire du roi, unique source et destinataire de toute gloire<sup>40</sup>.

### La quête de la paix

La paix est le bien suprême après lequel Rabot soupire de toute son âme. C'est d'ailleurs sur ce thème qu'il choisit d'inaugurer sa prise de parole, donnant ainsi le ton de ses harangues, le 18 mars 1585. Et les élans de Rabot en faveur de la concorde et de la paix rejoignent parfois, à quelques années d'écart, ceux du Chancelier Michel de L'Hospital, qui, s'il ne prêcha pas en faveur d'un pacifisme inconditionnel, s'efforça d'endiguer la dérive vers une violence toujours considérée comme anti-évangélique<sup>41</sup>.

Pour mieux défendre la cause de la paix, Rabot, à travers un procédé rhétorique éprouvé, dénonce souvent son contraire, la guerre, ce « monstre hideux, abominable et détestable » qu'il associe à la mort de l'ordre et de l'âme. L'*indignatio* de Rabot dénonce en effet le processus de régression « indigne » par lequel l'homme abandonne peu à peu son humanité pour revenir à l'état sauvage. « Source et racine de tous les maux, » la guerre ruine la justice du roi et renvoie aux temps obscurs de l'humanité quand nul ne

40. Rabot ne fait jamais la moindre allusion aux Guises dans ses harangues.

41. Loris PETRIS, *La plume et la tribune, Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562)*, Genève, Droz, 2002, p. 309. Cf. Denis CROUZET, *La sagesse et le malheur, op. cit.*

protégeait les faibles : « *silent leges inter arma* »<sup>42</sup>. La guerre civile est de toutes les guerres la « plus odieuse », parce qu'elle transforme l'homme en « loup » ou en « peste » pour son prochain<sup>43</sup> ! Comme Damoclès, dont Rabot ne manque pas de rappeler le mythe, les individus plongés dans la guerre civile vivent dans un climat d'angoisse diffuse, sous la menace permanente de leur propre folie, matérialisée ici non par un simple glaive, mais par ces « engins diaboliques », dit Rabot, que sont les armes à feu<sup>44</sup>. En dénouant « le lien commun » qui unit les hommes, formule maintes fois répétée par Rabot, la guerre civile fait régresser l'humanité au point de détruire la société. Au-delà même de la société, elle menace d'anéantir la civilisation toute entière<sup>45</sup>. Et Rabot de rappeler justement à ses contemporains, dans une harangue de janvier 1586, qu'il n'est « rien de stable et permanent en ce monde ». Les empires les plus puissants de la terre, ceux de Babylone, de Perse, de Grèce et de Rome, qui semblaient éternels aux yeux des hommes, sont maintenant « déchus de tout leur lustre et tombés en une entière ruine & subversion ».

L'argumentaire pacifiste de Rabot rejoint celui des humanistes qui l'ont précédé, tel Erasme dans sa *Complainte de la paix* (1517), ainsi que les appels d'autres hommes de loi de la seconde moitié du siècle, comme Etienne Pasquier, Jean Duret, Jean Bodin et l'anonyme auteur d'une *Apologie de la Paix* parue l'année même de la harangue inaugurale de Rabot. La nouveauté de ces écrits pacifistes réside dans le fait qu'aux simples condamnations morales, s'ajoute désormais le souci politique de protéger l'État face à une guerre qui gêne sa bonne marche, notamment en entravant la justice royale. Contrairement à l'époque médiévale, les pacifistes du XVI<sup>e</sup> siècle tentent donc de montrer que la paix, au moins intérieure, doit être considérée comme la normalité<sup>46</sup>. En mars 1591, quelques mois à peine après la reddition des

42. Cette citation de Cicéron que reprend Rabot est aussi dans la *Complainte de la paix* d'Erasme. Cf. *Erasme*, Robert Laffont, 1992, p. 948.

43. Rabot cite la célèbre formule de Plaute à deux reprises.

44. Les troubles quasi incessants depuis 1562 avaient en effet contribué à les répandre partout, ceci malgré les édits royaux tentant désespérément de réglementer le port d'armes.

45. Le terme de civilisation, qui n'apparaîtra qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, est implicite chez Rabot.

46. Cf. Arlette JOUANNA, « Idéologie de la guerre et idéologie de la paix en France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle » in Myriam YARDENI dir, « Idéologie et propagande en France », *Actes du colloque de l'Institut d'Histoire et de Civilisation française de l'université d'Haïfa*, Picard, 1987, pp. 94-98.

ligueurs de Grenoble, Rabot prêchera « l'amnistie et loi d'oubliance » en évoquant l'exemple édifiant du général athénien Thrasybule rendu célèbre par l'adage d'Érasme: « Ne te souviens pas des offenses ».

En 1587, Rabot, paraphrasant Plutarque dans sa *Vie de Numa*, rêve d'une paix universelle, fruit de la prudence, sagesse et circonspection du roi, une paix s'écoulant de la France par torrents entiers sur le reste du monde. Un monde nouveau, régénéré par ce déluge henricien d'« eau tant douce et suave liqueur », où la paix reine se transmettrait « de main en main » entre des hommes redevenus frères. Toutefois, cette vision mirifique d'une humanité en paix avec elle-même et avec son Dieu appartient à l'avenir incertain de la quête. Le présent que dépeint Rabot dans ses harangues est, lui, avant tout marqué par les aspects sombres de la violence et de la crainte.

### Effroi et confusion

Pour bien faire comprendre à ses contemporains la gravité des temps qu'ils sont en train de vivre, Rabot a souvent recours aux analogies et autres images fortes. Un *dolor* qui est à la fois l'expression de l'exaspération de sa douleur et le procédé rhétorique par lequel il peut espérer susciter l'émotion profonde (*movere*) nécessaire à la réception de son discours. À maintes reprises il évoque l'allégorie bien connue des lettrés de la nef et de la tempête. Il compare tour à tour l'âme du fidèle, la province ou le royaume à un navire livré à la fureur des éléments, perdu dans la tempête, lieu des démons et symbole de désordre et de confusion<sup>47</sup>, loin de la paix du rassurant « port de salut ». La fréquence de ces images, qui reviennent de manière quasi obsédante dans les discours de Rabot, nous font penser qu'elles sont plus qu'un simple procédé de rhétorique. Elles expriment l'angoisse de l'orateur et décrivent, à leur manière, le chaos qui le submerge.

La marche du temps au XVI<sup>e</sup> siècle se lit encore dans un univers épiphannique<sup>48</sup>. Sous les yeux des sages, dont la *divinatio* permet de percer le mystère des signatures de Dieu<sup>49</sup>, la Providence divine s'inscrit comme dans un gigantesque livre ouvert. Rabot est un veilleur à l'affût du langage du Ciel.

47. Cf. W. SHAKESPEARE, *La tempête*, Acte I, scène II, 208-215.

48. C.-G. DUBOIS, *L'imaginaire de la Renaissance*, Paris, PUF, 1985, p. 88.

49. Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 73.

Or les signes qu'il lit dans les événements extraordinaires de son temps, et qu'il retranscrit dans ses harangues, sont les signes noirs de la colère de Dieu, des signes qui confirment ceux évoqués par ses contemporains depuis le début des troubles religieux: perte des valeurs et de la foi, comètes, abondance des pluies, inondations, pestes, guerres et famines<sup>50</sup>... Dérèglements naturels et humains qui apparaissent comme autant d'avertissements adressés par le Père « tout puissant » aux hommes pécheurs.

Plus grave encore, au fur et à mesure que s'affirment les divisions liées aux troubles de la Ligue, ces signes semblent se brouiller pour faire place à une confusion généralisée, elle-même annonciatrice de catastrophes eschatologiques. Le monde est ainsi comparé par Rabot à un labyrinthe, symbole de la folie, où les hommes, dit-il, ayant rompu leur fil d'Ariane qu'est la foi, sont condamnés à l'errance et peuvent à tout moment rencontrer le Minotaure: le « monstre hideux » de la guerre, ce Léviathan qui les dévorera, eux et le royaume tout entier. Juste châtement des pécheurs entraînés *in foveam, quam demones innocente deo impiis praeparavunt* déclare Rabot en citant saint Augustin.

L'univers, à la dérive, devient complètement inintelligible aux hommes parce que la frontière entre le bien et le mal a disparu, parce que la foi est comme empoisonnée, dit Rabot, et que la raison ne fonctionne plus. Anomie et déréliction semblent le mieux caractériser ce monde où les hommes, aveuglés par leurs péchés, sont incapables de se tourner à nouveau vers Dieu: tragique spirale qui les entraîne à leur perte! Et le *dolor* de Rabot se mue en un *furor* tragique qui cherche à exprimer l'exaspération de la colère et de la volonté de vengeance du Dieu tout puissant<sup>51</sup>. Dieu, en effet, rendu furieux par l'attitude des hommes, ne va-t-il pas balayer l'humanité de son « bras de vengeance »? On devine cette interrogation dans l'éloquence angoissée de Rabot. Les pestes, guerres, famines et confusions sataniques qui viennent chaque jour grossir les appréhensions eschatologiques du Premier Président et de ses contemporains, ne sont-elles pas les silhouettes des cavaliers

50. Voir les poèmes du consul grenoblois Laurent de Briançon. Cf. Laurent de BRIANÇON, « Lo Batifel de la Gisen », in « Trois poèmes en patois grenoblois du XVI<sup>e</sup> siècle », traduits et présentés par Gaston Tuillon, *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1/1996, pp. 23-99. Voir également les commentaires du notaire dauphinois Eustache Piémond. Cf. E. PIÉMOND, *Mémoires de Eustache Piémond, notaire royal-delphinal de la ville de Saint-Antoine en Dauphiné (1572-1608)*, J. Brund-Durand (éd.), Genève, Slatkine, 1973, p. 123 et p. 262.

51. Sur les notions de *dolor* et de *furor*, voir F. GOYET, op. cit., p. 282.

---

de l'Apocalypse ayant reçu mandat de ravager la terre? L'abîme est atteint: saisi par l'effroi, Rabot, comme le psalmiste et le Christ en croix, crie au Ciel sa détresse: « Dieu, notre Dieu, tourne le regard vers nous. Pourquoi nous as-tu abandonnés? ». Dans cette *imitatio Christi*, au delà de Rabot lui-même, c'est le royaume tout entier qui semble comme suspendu aux branches de la croix. On ne peut sans doute pas aller plus loin au xv<sup>e</sup> siècle dans le registre de l'émotion!

Le Premier Président, pourtant, ne désespère pas. Il connaît l'ambivalence du chaos sur lequel plane l'Esprit de Dieu dans la *Genèse*. Il n'y a pas de chute sans rédemption pour le chrétien. Le salut est encore possible si les hommes, « mettant la main à leur conscience », acceptent de réformer leur vie et de la soumettre aux volontés de Dieu.

### La cité idéale de Rabot

Après la mort d'Henri III, en août 1589, la volonté de Rabot de maintenir l'ordre et l'unité de la province se fait sentir avec encore plus d'acuité. Le schisme entre le roi et ses sujets, l'opposition entre loi de catholicité et loi salique montrent assez que le royaume est entré dans un temps de turbulence sans précédent. Face à un univers en pleine confusion, Rabot, en pleine confusion lui-même, se raccroche à ce qu'il y a selon lui de plus fondamental et de plus consubstantiel à son être et à la société: la foi et la justice.

« Plutôt affronter et supporter les épreuves, la douleur et toutes sortes de dangers, que de négliger quoi que ce soit de son devoir » dit-il en paraphrasant Sénèque. Faire son devoir! Un leitmotiv martelé par Rabot qui multiplie les citations tirées du *De officiis* depuis 1585. Or, puisque le devoir principal d'un homme de loi est de rendre la justice, en aucun cas les hommes de loi ne doivent se diviser, et partant diviser l'idée même de la justice.

Socle des royaumes, bouclier des faibles, la justice est pour Rabot le « lien de la société humaine ». Sans elle, la vie se dégrade et renvoie les hommes aux temps les plus barbares de l'humanité, quand la force brutale seule faisait loi. La justice, à laquelle Rabot et ses ancêtres ont consacré leur vie depuis plus d'un siècle, est plus qu'un idéal, elle est le principe actif du salut de l'humanité. Elle unit l'homme à Dieu et les hommes aux autres hommes; elle est principe d'ordre et première des vertus cardinales.

Parce qu'elle procède directement de Dieu, source de toute justice, « celui qui pratique la justice participe de la divinité ». Il y a chez Rabot une mystique de la justice, qui fait du magistrat le « glaive » de Dieu, du Parlement le « lieu sacré et saint temple de justice », et de l'acte même de justice une véritable prière unitive à Dieu.

Pour toutes ces raisons la justice ne se partage pas<sup>52</sup>. Rabot se convainc donc qu'il ne faut en aucun cas prendre parti. Il refuse ainsi de trancher entre Ligueurs et Royaux. Au nom de cette justice divine une et indivise, il refuse les uns pour s'être dressés contre la loi et avoir versé dans la rébellion; les autres pour suivre un hérétique, rebelle à la loi de Dieu, et qui pour cette raison ne peut être roi<sup>53</sup>! Rabot toutefois propose une issue: dans le temps de crise que connaît le royaume, où toute autorité voit sa légitimité contestée, il revient naturellement aux vertueux parlementaires de protéger la patrie menacée: car « c'est le propre d'un bon et honnête magistrat, lorsqu'il voit que les forces de la République sont ébranlées et détruites, d'employer ses forces pour venir au secours de la patrie et des biens communs... » déclare-t-il en citant une fois de plus Cicéron. Nul, mieux que ces prud'hommes, proches de Dieu et spécialistes du droit, ne serait à même de suppléer la vacance du trône et de rendre son unité au royaume<sup>54</sup>. Mais n'est-ce pas donner une importance démesurée à une assemblée dont les revendications sénatoriales sont précisément de limiter les pouvoirs du prince? Les auteurs cités par Rabot ne semblent pas l'indiquer.

52. André Maillard, un juge présidial de Bourgogne, avait expliqué en 1585 dans une supplique en faveur de la conversion d'Henri de Navarre, que pas un juge ne pouvait siéger sans les autres. Une idée reprise et développée par Guillaume du Vair, qui choisit lui aussi de rester dans le Paris ligueur. Cf. M. WOLFE, *The Conversion of Henri IV, Politics, Power, and Religious Belief in Early Modern France*, Harvard University Press, 1993, p. 84.

53. Jean Bodin avait lui aussi prôné avec force l'impartialité, mais de la part du roi: « jamais Prince souverain bien conseillé ne doit être partisan, ni suivre la querelle de ses sujets, ni ravalier jusqu'à le degré de juge souverain où Dieu l'a posé, pour se faire ennemi des uns et compagnon des autres. » Cité par Yves Charles ZARKA, *Raison et déraison d'État...*, *op. cit.*, p. 206.

54. On pourrait aussi y voir une réminiscence d'une ancienne pratique dauphinoise qui voulait que le Conseil delphinal, dont le Parlement était l'héritier direct, commandât collectivement la province en l'absence de gouverneur. Le roi seul en donnait l'autorisation au Premier Président, comme ce fut le cas pour Artus Prunier de Saint-André, lors de la captivité d'Alphonse d'Ornano en 1590, et pour Rabot lui-même, en 1591, lorsque le Lieutenant général partit guerroyer en Provence.



La cité idéale de Rabot en ces temps confus de guerre civile, est une cité guidée par les hommes du Parlement. Une conception qui peut être inspirée par les deux seuls modernes cités explicitement par Rabot : Francesco Patrizzi et Marsile Ficin.

L'humaniste siennois Francesco Patrizzi († 1494), que Rabot ne cite qu'avec la plus grande révérence, ce « très grave et digne auteur » dit-il, avait précisément développé des idées en faveur d'une plus grande autonomie des lois face au prince dans son ouvrage sur les institutions de la République (*De institutione reipublicae*), publié en latin en 1471. La cité idéale de Patrizzi consiste en effet à confier la responsabilité des lois à un « Sénat » – que l'on traduit par le Parlement en France – garant d'une « association d'hommes dont la finalité est de vivre selon le droit et la raison »<sup>55</sup>. Rabot, convaincu du rôle civique éminent que les parlementaires ont à jouer en temps de crise, partage avec Patrizzi son idéal de la justice « source de la piété, de l'innocence, de la douceur, de l'indulgence, de l'amitié et de la concorde qu'elle fait naître en abondance parmi les citoyens... ». Mais force est de reconnaître qu'il n'y a pas chez Rabot les accents subversifs que l'on peut trouver chez l'humaniste italien. Nulle trace en effet dans ses harangues d'une quelconque velléité d'opposition parlementaire au pouvoir royal de la part du Premier Président. Approche qui nous ferait donc sortir du schéma classique d'un rapport de force systématique entre les ambitions parlementaires et le pouvoir royal. Car il ne s'agit pas ici de faire contre-poids, de profiter d'une situation confuse pour affirmer un contre-pouvoir sénatorial. Au contraire, pour Rabot il s'agit seulement, dans le cadre d'une situation extrême – comme il le dira lui-même souvent<sup>56</sup> – de prendre en charge une vacance engendrée par la contradiction des lois fondamentales. Ce qu'il veut en somme, c'est assurer un intérim, dans les limites de la loi et du devoir des hommes de loi que sont les parlementaires, permettant ainsi de sauver l'ordre, jusqu'au retour tant espéré à la normalité : la restauration pleine et entière de la monarchie. Il rejoint ainsi les avocats d'un pouvoir central fort, comme Jean Bodin, qui font depuis peu entendre leurs voix. Le ralliement « politique » du Premier Président à Henri IV,

55. Cf. Denis CROUZET, « Le connétable de Bourbon, entre pratique, machination, conjuration et trahison », in Y. M. BERCÉ et Elena FASANO GUARINI dir., « Complots et conjurations dans l'Europe moderne », *Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome*, 1993, École française de Rome, 1996, pp. 266-269.

56. Rabot utilise à plusieurs reprises la formule « *In maximis Reipublicae temporibus.* »

après l'échec patent de la voie médiane qu'il avait tenté d'ouvrir courant 1590, en est la preuve, tout comme, plus tard, l'enregistrement précoce, sous sa présidence, de l'édit de Nantes, en septembre 1599.

La référence à Marsile Ficin (†1499), qui souligne quant à elle la forte influence du platonisme chez Rabot, vient renforcer cette hypothèse. Ficin avait été le principal animateur de l'académie platonicienne de Florence et restait le grand traducteur du philosophe grec. Un Platon « divin » dont l'influence au cours du siècle avait conquis souverains et intellectuels, en particulier grâce au rôle des académies et par le rayonnement de la ville de Lyon, haut lieu de la diffusion de l'italianisme et du platonisme en France<sup>57</sup>. Grenoble, qui vivait dans l'ombre de la capitale économique du royaume, bénéficia certainement de cette influence<sup>58</sup>. Rabot cite directement Platon à plusieurs reprises, notamment *La République*, modèle des utopies de Thomas More à Campanella.

On peut alors se demander si, sous la noire rhétorique de Rabot et sa perception idéalisée du rôle du Parlement, il n'y a pas une relecture du mythe de la caverne platonicienne. Les contemporains de Rabot, « serfs de péché », « aveuglés des yeux de l'entendement », tenus « captifs » d'un univers littéralement chthonien fait de « gouffres », de « labyrinthes » et de « détroits », ne sont-ils pas dans la même situation que ces captifs évoqués par Socrate au livre VII de *La République*? Rabot reprendrait donc à son compte le mythe de la caverne pour attribuer le rôle majeur aux magistrats du Parlement. Dans la cité idéale de Rabot, en effet, ce sont les hommes de loi qui prennent la place du philosophe<sup>59</sup>. « Gardiens » de la justice, de tout temps exercée dans le Palais de Grenoble, ils deviennent les guides suprêmes de

57. Notamment grâce au poète Antoine Héroët, « l'heureux illustrateur du haut sens de Platon » selon Dolet. Cf. Marie-Madeleine FRAGONNARD, *Les dialogues, op. cit.*, p. 50. France A. Yates a magistralement démontré l'influence des académies dans la diffusion du platonisme en France. Cf. Frances A. YATES, *Les académies en France au XVIe siècle, op. cit.*

58. On sait que Rabot était doublement lié à Lyon: par ses biens immobiliers et par les Bellièvre.

59. L'interprétation chrétienne de l'allégorie de la caverne se retrouve également chez Erasme. Dans son *Éloge de la folie* (LXVI) et la *Paraphrase* de l'Évangile selon saint Jean (I, 5), Erasme mêle le soleil platonicien et l'idée de logos divin, interprétant le péché à la manière platonicienne, « comme un aveuglement et une souillure due au corps et à l'attachement au corps. » Cf. J.-C. MARGOLIN, « Dictionnaire », in *Erasme*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. CXCVIIa.

leurs contemporains jusqu'aux lumières de la paix et du Salut. Là encore, il ne s'agit pas de s'emparer d'un pouvoir aux dépens du souverain. Au contraire! C'est en confiant le pouvoir à ceux précisément qui ne le convoitent pas, que Rabot espère mettre un terme aux luttes pour le pouvoir qui déchirent le royaume. Exactement comme le philosophe dans la République de Platon<sup>60</sup>.

La nef des harangues, battue par la tempête, se transforme donc, sous l'influence de Patrizzi et de Platon, en une arche sereine de la rédemption pilotée par des magistrats vertueux et désintéressés.

Mais il faut, pour parvenir aux lumières du salut, rassembler tous les hommes dans cette arche parlementaire dont Rabot tient le gouvernail. La rhétorique de Rabot en effet n'ostracise jamais. Il n'y a pas d'argumentaire *ad hominem*, pourfendant les hérétiques ou les ligueurs, souvent devinés, mais jamais expressément nommés. Rabot pratique la douceur du *conciliare*, celle par excellence du « moyenneur », c'est-à-dire qu'il laisse toujours une ouverture à l'idée de conciliation, voire de réconciliation, entre les pôles antagonistes. Le Premier Président, dans sa harangue du 3 novembre 1589, en appelle donc à tous les individus, qu'il invite à se rassembler autour de la bannière du Parlement. Ecclésiastiques, nobles et membres du tiers état doivent unir leurs forces, par une sorte de contrat civique et moral qui fait figure de contre-ligue. Tous, selon la place qu'ils occupent dans la société – l'ordre toujours! –, soutiendront et protégeront ensemble leur justice, et ainsi se prémuniront du chaos en attendant que le royaume retrouve un roi conforme à ses lois fondamentales. Rabot prêche donc l'union civique, par la justice, pour sauver l'ordre monarchique et apaiser la colère de Dieu. Il clôt exceptionnellement son appel par une prière plus longue qu'à l'accoutumée, qui reprend l'évocation idyllique d'Isaïe d'un monde sans armes où s'embrassent justice et paix :

« Que Dieu, donc, fasse cesser les guerres jusqu'aux confins de la terre ; qu'il brise l'arc et détruise les armes et qu'il consume par le feu les boucliers. Justice et paix s'embrasseront et le Dieu des vertus sera pour toujours notre protecteur et notre soutien... »

60. Ces aspects sont également développés dans *Les Lois* dont Rabot semble s'inspirer. En particulier les livres IV et XII (« les gardiens parfaits »).

La cité idéale de Rabot est une nouvelle Utopia en somme, projetant Grenoble dans un « ailleurs » préservé du chaos par l'intemporalité du devoir civique et de la foi. Si l'on définit l'utopie par le désir de dépasser, grâce à l'imaginaire, un univers bloqué, la voie médiane tracée par Rabot est bien dans l'esprit de l'utopie, dont le but final, comme chez Thomas More, serait la rédemption de l'humanité. Un rêve que l'on croit alors pouvoir réaliser, parce qu'il est le seuil d'une réalité perdue, celle de l'âge d'or et du jardin d'Eden. La cité idéale et platonicienne de Rabot se transforme alors en Cité de Dieu.

### Portée des discours de Rabot

L'appel civique que lance Rabot le 3 novembre 1589 est entendu par la plus grande majorité des parlementaires. Travaillés eux aussi par les mêmes terreurs et contradictions, ils acceptent de suivre leur Premier Président sur la voie médiane qu'il indique. Quelques jours à peine après la déclaration de Rabot d'Illins, les parlementaires grenoblois précisent à leur tour leur position. Constatant que le différend qui oppose les Français ne paraît vouloir se résoudre non par la voie pacifique d'États généraux mais par la guerre, ils se déclarent incompetents :

« attendu que la province de Dauphiné ne peult, ne doibt donner la loy à l'universel du royaume, ains la doibt recevoir, qu'elle ne peult attribuer le droict à l'ung pour l'oster à l'autre, que ce n'est à elle d'establir ou destituer les roys ». Ajoutant, comme pour ménager une ouverture du côté d'Henri IV, dont tous espèrent la conversion, que « le droict de celluy auquel la couronne appartient par succession, ne peult estre altéré »<sup>61</sup>.

Le parlement de Dauphiné, ouvertement neutre, devient alors le principal trait d'union entre deux partis qui, partout ailleurs, s'affrontent les armes à la main. Pendant plusieurs mois, entre septembre 1589 et début 1590, les parlementaires vont jouer le rôle de « moyenneurs » entre Politiques et Ligueurs, pour tenter de trouver une issue au conflit et éviter le dérapage vers la guerre fratricide. Échange de délégations entre Grenoble et Romans, projet de controverse publique et d'arbitrage du duc de Montmorency-Damville vont se succéder.

61. « Mémoyre de la cour baillé à Messieurs d'Illins... », Grenoble, le 10 novembre 1589, BMG, R 7477, f°28.

Toutefois, cette tentative, isolée dans le royaume, de maintenir l'ordre et la justice au-dessus des partis s'enlise<sup>62</sup>. Les Royaux, réfugiés à Romans, ont tendance à assimiler les « moyenners » de Grenoble aux Ligueurs, et les Ligueurs de Grenoble, qui feignent de vouloir se soumettre à l'autorité du Lieutenant général, profitent de la situation pour gagner du temps et laisser à la Savoie le loisir d'acheminer des renforts. Rabot ne s'obstine pas. Au moment où, cédant aux forces centrifuges, le gros du Parlement éclate à son tour en Ligueurs et Royaux, courant 1590, il quitte la ville et finit par rallier Romans, au cours de l'été. Le 20 octobre 1590, il prononce sa première harangue devant les hommes d'Henri IV. Sa vision des Royaux a donc complètement changé. Rabot est maintenant convaincu que seul le roi désigné par la loi salique sera à même de restaurer la paix et la justice. Son devoir de serviteur de l'État est donc à ses côtés. Il exhorte désormais les parlementaires loyalistes, au nom des lois humaines et divines, à obéir pleinement aux ordres du roi.

## Entre foi et raison ou la genèse d'un Politique

Entre 1585 et 1589, les harangues du Premier Président suivent les fluctuations de la politique d'Henri III. Comme le roi, Rabot recherche la paix avant tout par le retour à l'unité religieuse conformément au vieil adage « une foi, une loi, un roi ». Comme chez nombre de ses contemporains, la pluralité est chez Rabot synonyme de dégradation de l'unité originelle donc d'affaiblissement et de malaise. Mais avant tout, la perte de l'unité est ressentie comme un châtement divin qui renvoie à l'épisode biblique de la tour de Babel<sup>63</sup>.

La menace protestante, personnalisée en Dauphiné par Lesdiguières, participe

62. D'autres Parlements ont pu connaître le même flottement à cette époque. Bordeaux notamment pendant les quelques mois qui précédèrent son ralliement unanime à Henri IV, et Paris, où des hommes de loi choisirent de rester parmi les ligueurs pour en freiner la radicalité. Cf. Michael WOLFE, *The Conversion of Henri IV, Politics, Power, and Religious Belief in Early Modern France*, Harvard University Press, 1993, pp. 80-85 et Michel de WAELE, *Les relations entre le Parlement de Paris et Henri IV*, Publisud, 2000, 456 p. L'initiative de Rabot semble en tout cas annoncer le mouvement des « semonneux » de 1592.

63. Cf. C.-G. DUBOIS, *op. cit.*, pp. 98-101. Voir également sur la quête de l'unité au XVI<sup>e</sup> siècle Alexandre Y. HARAN, *Le lys et le globe, Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champ-Vallon, 2000, 377 p.

pleinement d'une angoisse eschatologique répercutée et certainement amplifiée par les harangues de Rabot. Quoique jamais nommé par le Premier Président, Lesdiguières est alors pour beaucoup un cavalier de l'Apocalypse, une image de mort physique et spirituelle, tant on reste persuadé que son triomphe serait celui de l'abomination et de la colère de Dieu. Les bouffées de panique que suscitent ses actions se lisent encore dans tous les registres consulaires des villes de la province. La concorde prêchée par Rabot, du moins jusqu'en 1590, est donc synonyme d'unité religieuse aux dépens des protestants. Rabot n'est pas un disciple d'Erasme comme pouvait l'être le Chancelier de Catherine de Médicis. Même si une tentation érasmisante semble parfois percer chez le Premier Président, notamment lorsqu'il évoque l'humaniste espagnol Vivès<sup>64</sup>, jamais il ne cite ce précoce partisan de la tolérance pour lequel mieux valait une paix injuste à la plus juste des guerres<sup>65</sup>. En 1587, Rabot n'est pas encore prêt à un compromis, sinon pacifiste, du moins pragmatique, pourtant préconisé en France dès le début des années 1560 par un Michel de L'Hospital ou un Etienne Pasquier<sup>66</sup>. Rabot, lui, par esprit dévot et par abnégation à la politique royale, croit également aux fruits pacifiques de la croisade contre l'hérétique... Si tel est le prix à payer pour recouvrer définitivement la paix! Il est d'ailleurs prêt, en 1588, à s'employer dans l'armée catholique que doit mener en Dauphiné le duc de Mayenne, convaincu que cette expédition, qui n'est pas sans rappeler celle de 1580<sup>67</sup>, réglerait définitivement le problème des troubles. Une initiative dont Pomponne de Bellièvre le dissuade aussitôt, lui conseillant désormais de modérer ses ardeurs à l'égard des Lorrains en s'adressant exclusivement au roi<sup>68</sup>. Rabot ne se risquera plus, par la suite, à une telle folie.

Il n'empêche qu'en 1589, la religion d'Henri IV, qui le prive de l'onction divine du sacre, est le principal obstacle au ralliement de Rabot. Un tel roi ne peut être l'élu de Dieu aux yeux du Premier Président et de la très grande

64. Juan Luis Vivès défendait dans ses œuvres les mêmes thèmes qu'Erasme, en particulier la paix et la tolérance. Les commentaires de *La Cité de Dieu* de l'humaniste catalan, que semble évoquer Rabot dans sa harangue du 1er mars 1589, avaient été préfacés par Erasme.

65. « Il n'y a pas de paix, si injuste soit-elle, qui ne soit préférable à la plus juste des guerres. » ERASME, *La complainte de la paix*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 939.

66. Dans son *Exhortation aux princes et seigneurs*, parue en 1561, Etienne Pasquier préconisait la légalisation des deux Églises.

67. Le duc de Mayenne, à la tête d'une puissante armée royale, avait alors pacifié le Dauphiné.

68. Olivier PONÇET, *op. cit.*, p. 170.

majorité des parlementaires dauphinois, qui refusent obstinément de le reconnaître. Rabot réclame un roi régnant « sous l'observation des loix saintes et avec la bienveillance de ses subjectz... » Rabot le catholique exige donc l'onction de la Providence : il veut un roi « victorieux » et, marque irréfutable de son élection, un roi capable de faire reflourir piété et justice sous son commandement.

Plusieurs facteurs préludent à son ralliement final en faveur d'Henri IV au cours de l'été 1590<sup>69</sup>. Les ralliements immédiats du Lieutenant général Alphonse d'Ornano et du brillant Président Artus Prunier de Saint-André, parent de Rabot; les victoires successives d'Henri IV à Arques et Ivry; les menaces hispano-savoyardes sur une patrie que Rabot, en bon cicéronien, veut défendre jusqu'à la mort, influencèrent très certainement son choix. Mais c'est surtout la paralysie de la justice parlementaire restée dans un Grenoble encerclé, qui paraît avoir été décisive. Les magistrats grenoblois en effet se divisent au cours de l'année 1590, les arrêts ne sont plus rendus et les crimes ne sont plus poursuivis... c'est le cauchemar que voulait éviter Rabot qui se réalise! Sa passion de la justice, qui se confondait avec sa foi, va progressivement se translater pour se confondre avec celle de l'État. Ainsi, Rabot est-il amené à reconsidérer sa position face aux Royaux qui incarnent désormais la justice et l'État renaissant de ses cendres. Fermement encadrés par Artus Prunier de Saint-André, nommé par Henri IV « surintendant des affaires » du Dauphiné depuis la capture du Lieutenant général Alphonse d'Ornano en avril 1590, ils semblent en effet avoir l'ordre de leur côté. Les hommes du nouveau roi travaillent sans relâche à restaurer l'autorité de l'État, principalement en réorganisant la fiscalité et la justice royales depuis Romans, désormais siège officiel du Parlement en exil, où affluent des requêtes de toute la province. Parce que justice et État ne peuvent exister l'un sans l'autre, Rabot comprend que la seule dialectique inscrite dans l'ordre de l'univers, donc voulue par Dieu, est celle d'un ralliement à Henri IV. Aux yeux de Rabot, le roi refusé incarne désormais ce nouveau David associant la force et la justice de l'élus, qu'il appelait de ses vœux à la tribune du Palais en 1589.

69. Rabot rejoint « enfin » Saint-André à Romans après avoir été malade. Peut-être faut-il voir dans cette « maladie » une de ces « pratiques » dilatoires permettant de différer un engagement et de prolonger ainsi le temps de la réflexion? Voir Xavier LE PERSON, « Les symptômes de la temporisation. Langages et significations des maladies idoines d'un grand: Louis de Gonzague, duc de Nevers 1585-1588 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* - Tome LXII-2000-n°2, pp. 259-302.

C'est ainsi qu'il le salue, dès sa première harangue prononcée dans le camp des Royaux en octobre 1590, voyant en lui l'instrument de la Providence divine et le restaurateur de la justice. Il n'attend en somme plus qu'une seule chose, perçue comme implicite dans les succès du roi: sa conversion. Convaincu, comme nombre de Politiques très attachés au catholicisme malgré leur ralliement à un roi protestant, qu'elle est inéluctable.

Face à son roi, pour la première fois, à Lyon, en septembre 1595, il reprendra ces thèmes, louant la Providence divine de « voer Votre Majesté sur laquelle elle a estendu ses graces si advant & abundamment qu'elle l'a choysi & destiné comme successeur legitime à la couronne de France pour estre l'instrument très utile du restablissement de l'ancienne piété & justice des roys ses praedecesseurs... »

La fidélité de Rabot après son ralliement est sans faille. La conversion du roi en 1593, le rétablissement du culte catholique dans toute la province en 1595, puis l'enregistrement de l'édit de Nantes par le Parlement de Dauphiné dès 1599 viennent parachever la restauration de cette piété et de cette justice, indispensables au triomphe définitif de la paix, et qu'il avait tant recherchées au cours de la décennie précédente. Les efforts oratoires qu'il dépense encore, de 1591 à 1600, pour permettre la restauration totale de l'ordre royal et l'application de l'édit de Nantes, témoignent assez de son zèle, autant que de sa satisfaction de faire triompher, enfin, la loi sur les armes.

En bon cicéronien, Rabot se convertit à la tolérance du Politique par passion de la justice et de l'État. Toutefois, cet ardent serviteur du roi et de la concorde de l'Édit, n'en est pas moins resté un catholique zélé jusqu'à sa mort. Il exigera notamment dans tous ses arrentements, y compris après l'enregistrement de l'édit de Nantes, que les fermiers employés soient bons économes et de foi catholique... Rabot « tolérait » les protestants, mais n'en voulait pas dans ses affaires et encore moins dans son entourage. L'hérésie étant encore perçue comme une souillure cristallisant la colère de Dieu. Son testament, rédigé en 1602, est un modèle de profession de foi catholique<sup>70</sup>. Il y déclare, selon une formule éprouvée par les Ligueurs eux-mêmes, vouloir « vivre et mourir en la religion Catholique Apostolique et Romaine en laquelle dès sa jeunesse il a esté instruit et eslevé, suivant en ce son salut,

70. Archives Départementales de l'Isère (ADI), 3 E 1476/24, f° 750.



le devoir et vestiges de ses ancêtres... » recommandant à ses héritiers d'en faire autant. Il implore la miséricorde de Dieu et le secours de la « Glorieuse Vierge Marie »<sup>71</sup> ainsi que de tous les saints et saintes du paradis. Son testament fait partie des rares exemples grenoblois de cette époque qui accordent une attention particulière au moment crucial du passage de vie à trépas. Il exige notamment que douze religieux, accompagnés du curé de sa paroisse, entament le psautier dès son entrée « en travail de la mort » et finissent par les cantiques *Benedictus* et *Magnificat*. Enfin, « lors que l'âme sera prochaine d'estre séparée du corps », le prêtre lui ayant administré l'extrême onction devait lire les quatre Évangiles et la Passion. Pour ses funérailles, Rabot se réserve les pompes baroques dignes d'un Premier Président du Parlement : une pierre de taille avec une inscription qui corresponde à son rang; pas moins de trente-six pauvres vêtus à ses frais et chargés d'accompagner sa dépouille; d'innombrables messes et des largesses distribuées au profit des établissements religieux de la cité: cent écus pour les frères prêcheurs, qui ont à veiller sur sa dépouille (destinée à la chapelle où reposaient son père et sa mère); soixante écus pour les clarisses, particulièrement prisées pour les miracles accomplis dans leur couvent grâce à la *virtus* de leur première abbesse, Jeanne Baile... la fille d'un Premier Président du Parlement de Dauphiné de la fin du xv<sup>e</sup> siècle!

Nous ne connaissons rien des traits physiques de Rabot<sup>72</sup>. Seule la parole de ce Premier Président, qu'il croyait portée par l'Esprit Saint, est parvenue jusqu'à nous. N'est-ce pas l'essentiel? « Spes, amor, eloquium, pietas, patriae decus... » déclarait le marbre de son épitaphe.<sup>73</sup> C'est le portrait de cette voix sans visage que j'ai tenté d'établir grâce à dix-huit de ses discours auxquels j'ai joint une harangue de 1595 en guise d'épilogue.

71. Rabot conservait dans la chapelle du château d'Illins deux grands tableaux représentant la Vierge. Sur l'un d'eux, il figurait à genoux, aux pieds de Notre-Dame et de saint Jean, patron de la paroisse d'Illins. Voir l'inventaire du château d'Illins, ADI, 32J10, nf.
72. On sait que, outre le tableau de la chapelle du château d'Illins, il existait un autre portrait de Rabot, réalisé par le peintre protestant Antoine Schanaert ou Schanart (ADI, 32J10, nf., 22 avril 1604). Ce dernier vivait à Grenoble au début du XVII<sup>e</sup> siècle et travaillait surtout pour Lesdiguières pour lequel il exécuta une série de huit grands tableaux destinés à garnir la galerie du château de Vizille. Cf. E. BENEZIT, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs...*, T. 9, Paris, Gründ, 1976, p. 345a.
73. « Spes, amor, eloquium, pietas, patriae decus, hospes, qui fuit, exiguo marmore contegitur » Cf. Marguerite CROIDIEU, « Les Rabot au XVI<sup>e</sup> s. » in *Bulletin de l'Académie delphinale*, 6<sup>e</sup> série, tome 21-23 (1950-1952), p. 446.

Le verbe de cet humaniste dévot peut apparaître parfois contradictoire, mais il ne ment pas : « Tous ces mensonges passent comme les fleurs, et rien de ce qui est feint ne dure bien longtemps » déclarait-il lui-même en citant une fois encore Cicéron dans sa harangue du 3 novembre 1589. Les harangues de Rabot ne peuvent se réduire aux cymbales retentissantes d'un manipulateur du verbe. Au-delà des artifices oratoires de la rhétorique du temps, elles sont empreintes d'une formidable charge émotionnelle, poétique et mystique, qui leur permit de peser de tout leur poids sur les événements. Au fil des mots, Rabot nous dévoile l'intimité de son âme, une âme religieuse et tourmentée, traversée de quêtes et de contradictions, d'obsessions et d'angoisses : Dieu, le roi, le devoir, l'ordre, l'unité, la paix, la justice... l'obsession de la justice !

Le verbe de Rabot s'apparente à celui de Michel de L'Hospital, mais aussi aux écrits de Jean Bodin et d'Etienne Pasquier, qui tous puisèrent leur inspiration dans le même amour de la justice, de la patrie et du roi. Mais, si le parcours de Rabot pendant la Ligue fut, comme celui de Bodin<sup>74</sup>, chaotique, son ralliement civique à la tolérance fut plus progressif et mesuré que celui de L'Hospital et de Pasquier. Ainsi, de harangue en remontrance, nous suivons le complexe cheminement de la conscience tourmentée d'un homme qui passe d'un monde à un autre.

Le parcours d'Ennemond Rabot d'Illins, catholique, moyenneur et politique, témoigne tant de la force agissante de l'éloquence que du rôle complexe et éclaté que purent jouer les parlementaires dans la crise qui secoua le royaume pendant les troubles de la Ligue : la déchirure, hier encore inconcevable, entre foi et devoir, justice et État. Une crise qui fut vécue dans les consciences de ces serviteurs de l'État, imprégnés de stoïcisme, comme une abominable tempête : une agression tant extérieure qu'intime, capable de briser les âmes les mieux trempées. D'où l'initiative, à la fois raisonnée et désespérée, d'un Rabot utopiste, qui décide de ne pas choisir en ne choisissant que l'unité, celle d'une cité idéale reposant sur la foi chrétienne et civique de ses plus ardents défenseurs. Signe des temps, le « port de salut » tant recherché par Rabot et ses semblables n'était plus ni dans la justice ni dans la foi, mais dans le triomphe sur la justice et sur la foi de l'idée de raison et d'État.

S. G.

74. On sait en effet que Jean Bodin, malgré ses prises de positions très claires contre les opposants au prince-souverain, fût-il un tyran (chapitre V de *la République*), demeura dans le Laon ligueur entre 1589 et 1594...